

PDO-BONDUES
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 980 Rue Maurice Herzog
59810 LESQUIN
982.928.194 RCS LILLE METROPOLE
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DU PRESIDENT EN DATE DU 31 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le trente-et-un août, au siège social,

Monsieur Quentin ROQUETTE, agissant en qualité de Président de la société S H Q R, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé à WASQUEHAL (59290) 10 Avenue du Maréchal Lyautey, immatriculée sous le numéro 513.938.209 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, elle-même agissant en sa qualité de Président de la société PDO-CONCEPT, société par actions simplifiée au capital de 300.400 euros, dont le siège social est situé à LESQUIN (59810) Park Evasion - Rue Maurice Herzog, immatriculée sous le numéro 898.807.714 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, elle-même agissant en sa qualité de Président de la société PDO-SIEGE, société par actions simplifiée au capital de 396.000 euros, dont le siège social est situé à LESQUIN (59810) Park Evasion - Rue Maurice Herzog, immatriculée sous le numéro 895.090.744 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, elle-même agissant en sa qualité de Président de la Société (ci-après le « **Président** »),

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- le projet de traité d'apport partiel d'actif et ses annexes conclu aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 25 juillet 2025 entre la Société, société bénéficiaire, et la société A L'OMBRE DES OLIVIERS, société par actions simplifiée à associée unique au capital de 300.400 euros, dont le siège social est situé à LESQUIN (59810) Rue Maurice Herzog - Park Evasion, immatriculée sous le numéro 832.825.772 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, société apporteuse, prévoyant l'apport par la société A L'OMBRE DES OLIVIERS de sa branche complète et autonome d'activités de restauration et de loisirs actuellement exploitée dans l'établissement situé à BONDUES (59910) Parc de l'Aérodrome au profit de la Société (ci-après le « **Projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif** ») ;
- les certificats de dépôt du Projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE pour la Société et pour la société A L'OMBRE DES OLIVIERS en date du 28 juillet 2025 ;
- les avis de projet d'apport partiel d'actif publiés au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) n° 144 A en date du 30 juillet 2025 pour la Société (annonce n° 1214) et n° 144 A en date du 30 juillet 2025 pour la société A L'OMBRE DES OLIVIERS (annonce n° 1215) ;
- la publicité prescrite par l'article L. 236-6 alinéa 2 du Code commerce ayant été réalisée trente (30) jours au moins avant ce jour ;

- le traité d'apport partiel d'actif définitif et ses annexes conclu aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 31 août 2025 entre la Société, société bénéficiaire, et la société A L'OMBRE DES OLIVIERS, société apporteuse (ci-après le « **Traité d'Apport Partiel d'Actif Définitif** ») ;

APRES AVOIR RAPPELE QU'AUX TERMES DU TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DEFINITIF, LA SOCIETE ET LA SOCIETE A L'OMBRE DES OLIVIERS ONT CONFERE TOUS POUVOIRS AU PRESIDENT DE LA SOCIETE A L'EFFET DE :

- constater la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif aux termes duquel la société A L'OMBRE DES OLIVIERS, société apporteuse, apporte sa branche complète et autonome d'activités de restauration et de loisirs actuellement exploitée dans l'établissement situé à BONDUES (59910) Parc de l'Aérodrome au profit de la Société ;
- établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter l'apport partiel d'actif, et enfin remplir toutes formalités et faire toutes déclarations fiscales ou autres ;

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- *Constatation de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif prévoyant l'apport par la société A L'OMBRE DES OLIVIERS à la Société de sa branche complète et autonome d'activités de restauration et de loisirs actuellement exploitée dans l'établissement situé à BONDUES (59910) Parc de l'Aérodrome, de l'augmentation du capital social consécutive et de la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PREVOYANT L'APPORT PAR LA SOCIETE A L'OMBRE DES OLIVIERS A LA SOCIETE DE SA BRANCHE COMPLETE ET AUTONOME D'ACTIVITES DE RESTAURATION ET DE LOISIRS ACTUELLEMENT EXPLOITEE DANS L'ETABLISSEMENT SITUE A BONDUES (59910) PARC DE L'AERODROME, DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL CONSECUTIVE ET DE LA MODIFICATION CORRELATIVE DES ARTICLES 6 ET 7 DES STATUTS

Le Président constate, après avoir pris acte du fait que la société PDO-SIEGE, société par actions simplifiée au capital de 396.000 euros, dont le siège social est situé à LESQUIN (59810) Park Evasion - Rue Maurice Herzog, immatriculée sous le numéro 895.090.744 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, a détenu l'intégralité :

- des 1.000 actions de la Société, et
- des 30.040 actions de la société A L'OMBRE DES OLIVIERS,

pendant toute la durée de l'opération, que :

- (i) l'apport partiel d'actif par la société A L'OMBRE DES OLIVIERS, société apporteuse, au profit de la Société, société bénéficiaire, est définitivement réalisée d'un point de vue juridique à compter de ce jour à 23 heures 59, tel que prévu dans la septième partie du Traité d'Apport Partiel d'Actif Définitif ;

- (ii) l'augmentation du capital social de la Société en date de ce jour d'une somme de 347.550 euros, pour le porter de 10.000 euros à 357.550 euros, par la création et l'émission de 34.755 actions nouvelles de numéraire de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société PDO-SIEGE, associée unique de la société A L'OMBRE DES OLIVIERS, société apporteuse, en rémunération de l'apport partiel d'actif, telle que prévue dans la cinquième partie du Traité d'Apport Partiel d'Actif Définitif ; et
- (iii) la modification corrélative en date de ce jour des articles 6 et 7 des statuts de la Société, telle que prévue dans la cinquième partie du Traité d'Apport Partiel d'Actif Définitif.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par le Président.

SIGNE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Signé par voie électronique par le signataire, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ainsi que le reconnaît et l'accepte le signataire.

Signé par :

EE30DE655C5F4A2...

Le Président
La société PDO-SIEGE
représentée par la société PDO-CONCEPT
elle-même représentée par la société S H Q R
elle-même représentée par Quentin ROQUETTE